

Dialogue mondial – Propositions de programme de travail

Il se dégage principalement de toutes les analyses de la contribution du secteur au développement durable qu'il existe un lien important entre la gouvernance et la capacité du secteur de contribuer au développement durable. Par conséquent, le principal objectif du programme de travail du forum sera le suivant : **améliorer la capacité de gouvernance dans le secteur, à toutes les étapes du cycle de vie.**

Sous le grand thème de la gouvernance, plusieurs sous-thèmes ont été déterminés à l'issue de la rencontre de Genève.

I. Politique nationale globale et cadre administratif pour la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles

De nombreux pays en développement disposent de relativement peu de moyens de stimuler le développement économique qui leur permettrait de réduire la pauvreté. Bon nombre de pays en développement possèdent d'abondantes ressources naturelles concurrentielles mais sont dépourvus d'un climat d'investissement ou d'affaires stable, compétitif et transparent. La difficulté réside dans l'incapacité de ces pays de planifier, de surveiller et de gérer la mise en valeur de ces ressources de manière à en tirer des avantages durables et équitables, à l'échelle locale et nationale. Une autre grande préoccupation réside dans le fait que les gouvernements nationaux ne rendent pas suffisamment compte des revenus de l'exploitation minière et de l'utilisation de ces revenus.

Dans de nombreux cas, des organismes donateurs ont appuyé le transfert de connaissances et de technologies afin de contribuer à la gestion des ressources naturelles et du développement économique dans des pays mais, trop souvent, une telle démarche n'a pas apporté à ces pays un développement économique durable.

Plusieurs projets ont pu être exécutés et (ou) pourraient être élaborés dans le contexte de ce thème. Ils pourraient fournir aux gouvernements :

- des points de référence au sujet d'éléments particuliers des régimes de gestion des ressources (investissement, régimes fonciers, autre instrument réglementaire, etc.) en place dans les diverses administrations;
- un examen des cadres juridiques existants et de leur efficacité à promouvoir l'obtention de résultats dans le domaine du développement durable.

En se fondant sur des études de cas, un projet s'inspirant de ce thème pourrait fournir des recommandations à l'intention des gouvernements et des donateurs, quant aux moyens les plus efficaces d'atteindre ces objectifs :

- renforcer les capacités à long terme aux plans de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles, notamment les technologies et les pratiques qui conviennent le mieux aux pays en développement;

- formuler et mettre en œuvre des stratégies qui stimulent le développement basé sur les ressources qui contribue au mieux à un développement national durable, notamment aux activités à valeur ajoutée;
- améliorer la gouvernance afin de promouvoir une gestion imputable et transparente des ressources et des avantages tirés de leur mise en valeur.

II. Mise en place des conditions favorisant le développement des collectivités locales

Le concept de la gouvernance fait actuellement l'objet de changements fondamentaux. Les citoyens demandent que les processus soient transparents et ouverts lorsque les décisions peuvent avoir un impact sur leur vie ainsi que sur la vie de leur famille et de leur collectivité.

De nouveaux investissements miniers peuvent apporter des avantages économiques et sociaux durables aux collectivités locales ainsi qu'à l'économie régionale et nationale. En l'absence de règles claires et de compétences définies, les nouveaux projets miniers peuvent faire naître des attentes qui peuvent s'avérer une source de tensions entre les collectivités locales et les gouvernements régionaux et nationaux. Il arrive souvent que les collectivités isolées redoutent le développement minier et son impact possible sur l'environnement. De plus, ces collectivités ne sont pas vraiment ou pas du tout en mesure de participer pleinement à la planification de leur développement durable. En outre, la mise en valeur des minéraux peut s'accompagner de problèmes sociaux, comme l'éclatement des groupes sociaux, et de maladies, dont le SIDA.

Des projets liés aux minéraux peuvent être exécutés dans les pays où les gouvernements disposent de peu de moyens ou sont dépourvus de moyens de fournir les services que les collectivités s'attendent à recevoir d'eux (éducation, sécurité, santé, habitation, infrastructure, planification à long terme, etc.). Est-ce que les compagnies minières devraient se charger de fournir ces services? Si oui, de quelle façon et dans quelle mesure devraient-elles le faire et pour combien de temps devraient-elles s'engager à le faire? Quelles seraient les répercussions sur la gouvernance démocratique de cette situation où une compagnie redevable à ses actionnaires fournit des services sociaux à une collectivité isolée, particulièrement dans un contexte de capacité de gouvernance? Mais, d'abord et avant tout, y a-t-il lieu d'établir une collectivité locale ou de permettre le développement de la collectivité locale?

Le nombre de projets qui concernent les enjeux communautaires ne cesse d'augmenter. Par des études de cas et d'autres activités, des projets particuliers pourraient favoriser une meilleure connaissance :

- des meilleurs moyens de mobiliser les collectivités locales d'une manière constructive afin de promouvoir l'obtention de résultats qui seront acceptables pour toutes les parties;
- de la démarche à suivre pour élaborer des critères permettant d'évaluer l'efficacité de diverses approches en matière d'engagement communautaire;

- du rôle de l'accès du public à l'information ainsi que de la disponibilité et de la transparence de l'information;
- du rôle des gouvernements et de l'industrie dans le développement des collectivités locales, particulièrement lorsque les capacités sont limitées;
- des moyens d'améliorer la capacité des collectivités de gérer leur développement;
- des facteurs qui influencent la durabilité du développement dans les collectivités isolées et des critères qui devraient orienter les stratégies de durabilité.

D'autres projets pourraient fournir au gouvernement et à l'industrie des recommandations, des pratiques exemplaires ou des lignes directrices concernant :

- les moyens les plus efficaces de prodiguer aux collectivités locales les services dont elles ont besoin;
- la façon dont les compagnies fourniraient des services aux collectivités, la durée pendant laquelle elles le feraient et la mesure dans laquelle elles le feraient;
- la manière la plus efficace de procéder pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies appuyant le développement durable des collectivités.

III. Mise en place de conditions susceptibles d'améliorer le sort et la contribution des exploitations minières à petite échelle

L'exploitation minière à petite échelle constitue une importante activité économique et une source d'emplois dans de nombreux pays en développement. Cependant, dans de nombreux cas, l'exploitation minière présente des dangers, est une activité illégale et a un impact négatif sur l'environnement. Les gouvernements essaient donc d'améliorer le sort des exploitations minières à petite échelle en adoptant des politiques et des règlements afin d'accroître leur contribution économique à l'économie nationale et de réduire au maximum les dégâts causés à l'environnement.

D'après des études de cas et d'autres travaux, des projets pourraient avoir pour but de déterminer des approches, une politique, une réglementation, etc., afin que les objectifs suivants soient atteints :

- promouvoir l'officialisation du secteur de l'exploitation minière à petite échelle;
- augmenter la contribution de l'exploitation minière à petite échelle au développement économique local et à l'élimination de la pauvreté;
- améliorer la santé et la sécurité des mineurs et de leurs familles;
- favoriser l'adoption de méthodes de travail qui réduisent au maximum l'impact de l'exploitation minière à petite échelle sur l'environnement.

IV. Mise en place de conditions propices à une planification et à une mise en œuvre efficaces de la post-fermeture, pour les sites miniers actuels et futurs

De nombreux intervenants s'opposent à l'investissement dans les minéraux de peur d'avoir un gâchis environnemental sur les bras une fois que les activités seront terminées. La population locale, quant à elle, se demande si la compagnie minière ne va pas tout

simplement quitter le site en le laissant dans l'état où il se trouve une fois que la production sera terminée ou elle craint que trop peu de ressources financières aient été mises de côté pour la restauration du site. Enfin, les compagnies s'inquiètent de leur responsabilités à long terme et de l'imprévisibilité de la réglementation liée aux évaluations environnementales.

Des projets concernant la planification de la post-fermeture pourraient permettre de formuler des recommandations à l'intention des gouvernements et de l'industrie, relativement à ces points :

- le rôle des évaluations des incidences environnementales dans l'établissement des objectifs de la remise en état et de la restauration des sites miniers;
- les approches (réglementaires, juridiques, financières, etc.) qui permettent de garantir le respect des exigences en matière de remise en état ou de restauration;
- l'historique de leur rendement par le biais d'études de cas.

V. Accroître la contribution du cycle de vie du secteur au développement durable

Des mines sont exploitées parce qu'elles sont les seules à pouvoir fournir certains matériaux (métaux, etc.) pour lesquels il existe une demande. Aucune mine ne serait ouverte s'il n'y avait pas de débouchés pour ces matériaux. Les décisions ou les politiques qui touchent l'une des extrémités du cycle de vie du secteur peuvent avoir un impact sur une autre. En utilisant une approche intégrée, donc en tenant compte de toutes les étapes du cycle de vie du secteur de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux, soit l'exploration, l'extraction, la fusion, l'utilisation et le recyclage, les gouvernements seront davantage en mesure de mettre en œuvre des politiques afin d'accroître la contribution du secteur au développement durable.

Par le biais d'études de cas, d'un atelier ou d'autres activités, des projets pourraient favoriser la compréhension :

- des tendances touchant les marchés, des attentes changeantes des sociétés, particulièrement dans les pays développés, qui sont les plus importants marchés, et de la réaction des gouvernements et des consommateurs;
- du rôle du recyclage des métaux dans la poursuite de l'objectif de durabilité;
- de la manière dont les forces du marché ainsi mises en place, les politiques et la réglementation peuvent influencer les investissements miniers à l'échelle mondiale, notamment les possibilités de traitement à valeur ajoutée des produits de l'exploitation minière et l'emplacement de ces installations.

Des projets pourraient aussi permettre de formuler des recommandations à l'intention des gouvernements en ce qui concerne la manière dont le forum peut promouvoir l'élaboration de politiques et de règlements mondiaux qui accroîtront la contribution du secteur au développement durable, ce qui pourrait inclure :

- établir des liens avec des forums et des organisations qui se chargent d'élaborer des politiques internationales;
- produire de l'information dans le but de renseigner et de promouvoir la prise en compte du cycle de vie du secteur dans le cadre de l'élaboration des politiques.